

# 6<sup>e</sup> Prix du Festival du Livre de Mouans-Sartoux - ancien *Prix de l'Inédit*

concours littéraire sur manuscrit - date limite d'envoi : 02 avril 2009

## Règlement 2009

### Article 1

Le Festival du Livre de Mouans-Sartoux organise, en partenariat avec Actes Sud, un concours de création littéraire : le " Prix du Festival du Livre de Mouans-Sartoux " (ancien "Prix de l'Inédit"). Ce concours littéraire sur manuscrit est ouvert à tous.

### Article 2

Le manuscrit sera édité et diffusé par Actes Sud sous réserve d'acceptation par son comité éditorial.

### Article 3

Le jury composé d'auteurs, de critiques littéraires et de journalistes - présidé par Franck Pavloff - se réunira le 1er octobre afin de désigner le (la) lauréat(e) qui sera prévenu(e) par téléphone la veille du Festival du Livre, organisé du 2 au 4 octobre 2009. Les autres candidats recevront un courrier courant octobre-novembre.

### Article 4

Les candidats devront écrire un texte sous forme de roman sur le thème "fiction(s) d'ailleurs". Ce texte pourra être composé en toute liberté. Il devra comporter entre 50 et 250 pages au format A4, vertical (police Times ou Times new roman ; taille de la police : 12 ; interligne double). **Il doit s'agir d'une œuvre originale, ni publiée, ni en cours de publication, ni en lecture libre sur le web.**

Afin de faciliter le travail du jury, une présentation soignée du texte - obligatoirement dactylographié - est demandée aux candidats. Les manuscrits devront être imprimés recto - verso.

### Article 5

Le texte devra être envoyé en trois exemplaires papier avec une version numérique (CD gravé) à l'adresse suivante :

Festival du Livre  
Centre Culturel des Cèdres  
BP 27  
06 371 Mouans-Sartoux cedex

Le manuscrit devra obligatoirement comporter, sur la première page d'un seul exemplaire, le titre de l'œuvre ainsi que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'âge du candidat. Les feuilles devront être numérotées, et reliées (spirales ou réglettes).

Les deux autres exemplaires, anonymes, portant en première page la seule mention du titre, seront communiqués au comité de lecture. Aucune mention ne sera faite - en aucun endroit du texte - ni du nom de l'auteur, ni d'un pseudonyme, ni de sa signature.

### Article 6

Les manuscrits et le support numérique ne seront pas renvoyés aux candidats.

**Article 7**

**La date limite d'envoi des textes est fixée au 02 avril 2009, le cachet de la poste faisant foi.**

**Article 8**

Ce concours littéraire ne concerne pas les genres suivants : littérature jeunesse, fantastique, heroic fantasy, science fiction, recueil de nouvelles.

**Article 9**

Ce concours n'est pas ouvert à un auteur ayant déjà reçu le Prix de l'Inédit.

**Article 10**

Un même manuscrit ne peut être présenté qu'une fois au concours.

**Article 11**

Un candidat ne peut présenter qu'un manuscrit au concours.

**Article 12**

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de Prix. Ses décisions seront sans appel.

**Article 13**

Le lauréat s'engage à céder les droits de reproduction, d'édition et d'illustration de son texte. Il lui sera proposé un contrat d'édition classique (10% de droits d'auteur).

**Article 14**

La remise du Prix aura lieu lors de l'inauguration du 22<sup>e</sup> Festival du Livre de Mouans-Sartoux, le 3 octobre 2009.

**Article 15**

Les organisateurs et les membres du jury déclinent toute responsabilité en cas de recours éventuels de tiers, pour ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées. Ils déclinent également toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du concours.

**Article 16**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, règlement en tous points conforme à l'original déposé chez Maître Jacquot, huissier de justice à Grasse.

Le règlement est également disponible sur le site [www.lefestivaldulivre.fr](http://www.lefestivaldulivre.fr), et sur demande au 04.92.28.45.62.

Le présent règlement doit être retourné signé avec les trois manuscrits et leur support numérique.

Lu et approuvé, le ..... à .....

(signature du candidat)